

Genève, le 2 février 2021

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

AUDIT DE PERFORMANCE DU BUREAU DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS (BIE)

L'intégration des étrangers constitue un enjeu important pour le canton puisque ces derniers représentent 40 % de sa population totale. C'est le bureau de l'intégration des étrangers (BIE), rattaché au département de la cohésion sociale (DCS), qui est chargé de coordonner l'action publique en la matière. Agissant en autosaisine, la Cour des comptes a décidé d'analyser les activités du BIE sous l'angle des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités liés à la performance publique. La Cour des comptes constate que le BIE remplit ses missions de manière satisfaisante, mais qu'il manque une politique cantonale fixant des lignes directrices sur lesquelles s'appuyer pour mesurer l'efficacité des actions entreprises. En étroite collaboration avec le DCS, le BIE doit également s'atteler à améliorer sa performance. Des réflexions approfondies sont nécessaires en matière d'outils, d'organisation du travail et de mesure de l'efficacité de ses actions. La Cour a émis dix recommandations qui ont toutes été acceptées par le DCS et le BIE. Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch>.

Créé en 2002, le BIE a pour mission générale de favoriser la cohésion sociale et l'intégration des 200'000 personnes étrangères qui composent la population genevoise. Son action s'inscrit dans le cadre de la législation fédérale et de son programme d'intégration cantonal (PIC). Depuis le 1^{er} mai 2019, il est également chargé de la mise en œuvre de l'agenda intégration suisse (AIS) pour le canton de Genève. Il s'agit d'un programme national spécifiquement conçu pour améliorer l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés, domaine où, en comparaison aux autres cantons, Genève a toujours rencontré des difficultés.

Rattaché au DCS, le BIE dispose d'un budget annuel d'environ 12 millions F, dont 9 millions F provenant de la Confédération. Il coordonne, développe et finance des projets avec divers partenaires associatifs et institutionnels, dont les communes genevoises.

Les travaux de la Cour des comptes ont couvert les thématiques suivantes :

- Le rôle du BIE dans la politique cantonale d'intégration ;
- Les prestations délivrées par le BIE et leur suivi, avec un examen particulier des prestations rendues dans les domaines des langues et de l'employabilité ;
- Les ressources du BIE.

La Cour des comptes a mené un audit de performance, c'est-à-dire que son analyse a été axée sur les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités.

Rôle du BIE dans la politique cantonale d'intégration

Le BIE a gagné en maturité depuis sa création et remplit ses missions de manière satisfaisante. Il peut notamment s'appuyer sur les compétences et l'engagement important de son délégué et de ses collaborateurs.

La Cour des comptes regrette cependant l'absence de lignes directrices cantonales en matière d'intégration des étrangers. En effet, au-delà du cadre fixé par la Confédération (PIC et AIS), il manque une politique cantonale qui vise à répondre aux enjeux genevois en matière d'intégration et à donner un cap au BIE. Ce dernier déploie ainsi ses activités sans que celles-ci ne puissent être mesurées au regard d'objectifs ou de priorités fixés par le canton, ce qui ne permet de se prononcer ni sur leur pertinence ni sur leur efficacité.

Concernant l'AIS, le dispositif cantonal mis en œuvre par le BIE est pertinent. Le BIE pourrait toutefois gagner en efficacité dans son rôle de coordinateur de l'AIS en améliorant la qualité de la récolte et du suivi des données.

Prestations délivrées par le BIE et suivi de celles-ci

Les projets menés par le BIE sont globalement pertinents et répondent aux besoins des populations cibles identifiées. En revanche, la Cour des comptes a identifié des faiblesses concernant le suivi des projets menés par des organismes externes et pour lesquels le BIE intervient en tant que financeur. L'évaluation de l'efficacité de ceux-ci est difficile en l'absence d'objectifs et d'indicateurs appropriés.

Les données financières et non financières transmises à la Confédération visant à rendre compte de l'utilisation des fonds versés souffrent de problèmes de fiabilité. Le processus de reporting du BIE manque par ailleurs d'efficacité en raison de son caractère non automatisé.

Ressources du BIE

Le BIE est reconnu par la plupart des acteurs comme un pôle de compétences en matière d'intégration des étrangers. Il doit toutefois prendre du recul pour évaluer son organisation qui repose trop sur certains de ses collaborateurs. Des gains d'efficacité sont également possibles en matière de subventionnement et de contrôle des entités où les processus actuels entraînent des lourdeurs administratives. De potentielles économies pourraient de surcroît être générées par le biais de réflexions plus approfondies et systématiques en matière de mise en concurrence.

La Cour des comptes a adressé dix recommandations au BIE et au DCS. Ces dernières devraient permettre de pérenniser l'action du BIE, de l'accompagner vers une gestion plus efficace et de mieux appréhender l'efficacité de ses actions. Vu la situation et les contraintes budgétaires actuelles, la Cour des comptes a veillé à émettre des recommandations qui puissent être mises en œuvre à ressources constantes, selon des échéances qui tiennent compte des enjeux. Les recommandations ont toutes été acceptées par le DCS et le BIE.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Madame Isabelle TERRIER, présidente

Tél. 022 388 77 90, courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch